

Chapitre premier

ORGANISATION DES TRAVAUX DE LA SESSION

1. La Commission du droit international a tenu sa cinquante-quatrième session à son siège, à l'Office des Nations Unies à Genève, du 29 avril au 7 juin 2002 pour la première partie de session et du 22 juillet au 16 août 2002 pour la seconde partie de session. La session a été ouverte par M. Enrique Candioti, second vice-président sortant de la Commission.

A. – Composition de la Commission

2. La Commission se compose des membres suivants :

- M. Emmanuel Akwei ADDO (Ghana)
- M. Husain AL-BAHARNA (Bahreïn)
- M. Ali Mohsen Fetais AL-MARRI (Qatar)
- M. João Clemente BAENA SOARES (Brésil)
- M. Ian BROWNLIE (Royaume-Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord)
- M. Enrique CANDIOTI (Argentine)
- M. Choung II CHEE (République de Corée)
- M. Pedro COMISSÁRIO AFONSO (Mozambique)
- M. Riad DAOUDI (République arabe syrienne)
- M. Christopher John Robert DUGARD (Afrique du Sud)
- Mme Paula ESCARAMEIA (Portugal)
- M. Salifou FOMBA (Mali)
- M. Giorgio GAJA (Italie)
- M. Zdzislaw GALICKI (Pologne)
- M. Peter KABATSI (Ouganda)
- M. Maurice KAMTO (Cameroun)
- M. James Lutabanzibwa KATEKA (République-Unie de Tanzanie)
- M. Fathi KEMICHA (Tunisie)
- M. Martti KOSKENNIEMI (Finlande)
- M. Valery KUZNETSOV (Fédération de Russie)
- M. William MANSFIELD (Nouvelle-Zélande)
- M. Djamchid MOMTAZ (République islamique d'Iran)
- M. Bernd NIEHAUS (Costa Rica)
- M. Didier OPERTTI BADAN (Uruguay)
- M. Guillaume PAMBOU-TCHIVOUNDA (Gabon)
- M. Alain PELLET (France)
- M. Pemmaraju Sreenivasa RAO (Inde)
- M. Víctor RODRÍGUEZ CEDEÑO (Venezuela)
- M. Robert ROSENSTOCK (États-Unis d'Amérique)

M. Bernardo SEPÚLVEDA (Mexique)

M. Bruno SIMMA (Allemagne)

M. Peter TOMKA (Slovaquie)

Mme Hanqin XUE (Chine)

M. Chusei YAMADA (Japon)

3. À sa 2711^e séance, le 29 avril 2002, la Commission a élu M. Peter Kabatsi (Ouganda) au poste devenu vacant par suite du décès d'Adegoke Ajibola Ige.

4. La Commission s'est félicitée de compter des femmes parmi ses membres pour le quinquennat en cours. Rappelant le grand nombre de femmes aux compétences reconnues en droit international, elle avait bon espoir que cet état de fait se verrait confirmé lors des présentations de candidatures et des élections du prochain quinquennat et des quinquennats suivants.

B. – Membres du bureau et bureau élargi

5. À sa 2711^e séance également, la Commission a élu le bureau suivant :

Président : M. Robert Rosenstock

Premier Vice-Président : M. Enrique Candioti

Second Vice-Président : M. James Lutabanzibwa Kateka

Président du Comité de rédaction : M. Chusei Yamada

Rapporteur : M. Valery Kuznetsov

6. Le bureau élargi de la Commission se composait des membres du bureau élus pour la session, d'anciens présidents de la Commission¹ et des rapporteurs spéciaux².

7. Sur la recommandation du bureau élargi, la Commission a constitué un groupe de planification composé des membres suivants : M. Enrique Candioti (Président), M. Emmanuel Akwei Addo, M. Ali Mohsen Fetais Al-Marri, M. João Clemente Baena Soares, M. Ian Brownlie, M. Choung Il Chee, M. Pedro Comissário Afonso, Mme Paula Escarameia, M. Salifou Fomba, M. Zdzislaw Galicki, M. James Lutabanzibwa Kateka, M. Fathi Kemicha, M. Martti Koskenniemi, M. William Mansfield, M. Djamchid Momtaz, M. Bernd Niehaus, M. Didier Opertti Badan, M. Guillaume Pambou-Tchivounda, M. Alain Pellet, M. Peter Tomka et M. Valery Kuznetsov (membre de droit).

¹ M. João Clemente Baena Soares, M. Zdzislaw Galicki, M. Peter Kabatsi, M. Alain Pellet, M. Pemmaraju Sreenivasa Rao et M. Chusei Yamada.

² M. Christopher John Robert Dugard, M. Giorgio Gaja, M. Alain Pellet, M. Víctor Rodríguez Cedeño et M. Chusei Yamada.

C. – Comité de rédaction

8. À ses 2712^e et 2721^e séances, tenues respectivement les 30 avril et 17 mai 2002, la Commission a constitué un comité de rédaction composé des membres suivants pour les sujets indiqués :

a) Protection diplomatique : M. Chusei Yamada (Président), M. Christopher John Robert Dugard (Rapporteur spécial), M. Ian Brownlie, M. Enrique Candioti, M. Choung Il Chee, M. Pedro Comissário Afonso, M. Riad Daoudi, M. Giorgio Gaja, M. Zdzislaw Galicki, M. Djamchid Momtaz, M. Víctor Rodríguez Cedeño, M. Robert Rosenstock, M. Bruno Simma, Mme Hanqin Xue et M. Valery Kuznetsov (membre de droit);

b) Les réserves aux traités : M. Chusei Yamada (Président), M. Alain Pellet (Rapporteur spécial), M. Pedro Comissário Afonso, Mme Paula Escarameia, M. Salifou Fomba, M. Giorgio Gaja, M. Maurice Kamto, M. Fathi Kemicha, M. Martti Koskenniemi, M. Víctor Rodríguez Cedeño, M. Bruno Simma, M. Peter Tomka, Mme Hanqin Xue et M. Valery Kuznetsov (membre de droit).

9. Le Comité de rédaction a tenu au total 15 séances sur les deux sujets indiqués ci-dessus.

D. – Groupes de travail

10. À sa 2717^e séance, tenue le 8 mai 2002, la Commission a également constitué les groupes de travail et le groupe d'étude ci-après, composés comme suit :

a) Groupe de travail sur la responsabilité internationale pour les conséquences préjudiciables découlant d'activités qui ne sont pas interdites par le droit international : M. Pemmaraju Sreenivasa Rao (Président), M. João Clemente Baena Soares, M. Ian Brownlie, M. Enrique Candioti, M. Choung Il Chee, M. Pedro Comissário Afonso, Mme Paula Escarameia, M. Zdzislaw Galicki, M. Maurice Kamto, M. James Lutabanzibwa Kateka, M. Martti Koskenniemi, M. William Mansfield, M. Didier Operti Badan, M. Robert Rosenstock, Mme Hanqin Xue, M. Chusei Yamada et M. Valery Kuznetsov (membre de droit);

b) Groupe de travail sur la responsabilité des organisations internationales : M. Giorgio Gaja (Président), M. João Clemente Baena Soares, M. Ian Brownlie, M. Enrique Candioti, M. Riad Daoudi, Mme Paula Escarameia, M. Salifou Fomba, M. Maurice Kamto, M. James Lutabanzibwa Kateka, M. Martti Koskenniemi, M. William Mansfield, M. Bruno Simma, M. Peter Tomka, M. Chusei Yamada et M. Valery Kuznetsov (membre de droit);

c) Groupe d'étude sur la fragmentation du droit international : M. Bruno Simma (Président), M. Emmanuel Akwei Addo, M. Ian Brownlie, M. Enrique Candioti, M. Christopher John Robert Dugard, Mme Paula Escarameia, M. Giorgio Gaja, M. Zdzislaw Galicki, M. Maurice Kamto, M. James Lutabanzibwa Kateka, M. Fathi Kemicha, M. Martti Koskenniemi, M. William Mansfield, M. Djamchid Momtaz, M. Bernd Niehaus, M. Guillaume Pambou-Tchivounda, M. Alain Pellet, M. Pemmaraju Sreenivasa Rao, M. Robert Rosens-

tock, M. Bernardo Sepúlveda, M. Peter Tomka, Mme Hanqin Xue, M. Chusei Yamada et M. Valery Kuznetsov (membre de droit).

11. Le 1^{er} mai 2002, le Groupe de planification a constitué un groupe de travail sur le programme de travail à long terme, qui était composé comme suit : M. Alain Pellet (Président), M. João Clemente Baena Soares, M. Zdzislaw Galicki, M. Maurice Kamto, M. Martti Koskenniemi, Mme Hanqin Xue et M. Valery Kuznetsov (membre de droit).

E. – Secrétariat

12. M. Hans Corell, Secrétaire général adjoint aux affaires juridiques et Conseiller juridique, représentait le Secrétaire général. M. Václav Mikulka, Directeur de la Division de la codification du Bureau des affaires juridiques, assumait les fonctions de secrétaire de la Commission et, en l'absence du Conseiller juridique, représentait le Secrétaire général. Mme Mahnoush Arsanjani, Directrice adjointe de la Division de la codification, assumait les fonctions de secrétaire adjointe de la Commission. M. George Korontzis, juriste hors classe, assumait les fonctions de secrétaire assistant principal de la Commission et MM. Renan Villacis, juriste, et Arnold Pronto, juriste adjoint de première classe, étaient secrétaires assistants de la Commission.

F. – Ordre du jour

13. À sa 2711^e séance, la Commission a adopté pour sa cinquante-quatrième session l'ordre du jour suivant, compte tenu des points qui ont été ajoutés ultérieurement (voir chap. X, par. 517 à 519) :

1. Nomination à des sièges devenus vacants (article 11 du statut).
2. Organisation des travaux de la session.
3. Les réserves aux traités.
4. Protection diplomatique.
5. Actes unilatéraux des États.
6. Responsabilité internationale pour les conséquences préjudiciables découlant d'activités qui ne sont pas interdites par le droit international (responsabilité internationale en cas de perte causée par un dommage transfrontière découlant d'activités dangereuses).
7. Responsabilité des organisations internationales.
8. Fragmentation du droit international : difficultés découlant de la diversification et de l'expansion du droit international.
9. Ressources naturelles partagées.
10. Programme, procédures, méthodes de travail et documentation de la Commission.
11. Coopération avec d'autres organismes.
12. Date et lieu de la cinquante-cinquième session.
13. Questions diverses.